

Qui sont les Ahl-el-Beit ?

Il a été démontré que la famille du Prophète(s) – référé par les termes *Ahl-el-Beit*, 'Itrah et Aal – comprend la fille du Prophète, Fatima al-Zahra', son mari Imam 'Ali, et leurs enfants Imams al-Hassan et al-Hussayn ('a). Ces 5 membres de la famille, avec le Prophète Muhammad (s) à sa tête, sont ceux qui étaient vivants lorsque ce verset fut révélé au Prophète(s). Cependant, 9 autres Imams descendants de l'Imam al-Hussayn ('a) font aussi partie de la famille choisie, le dernier d'entre eux étant l'Imam al-Mahdi ('a). Le Prophète a dit :

- ❑ “Moi-même et 'Ali et al-Hassan et al-Hussayn et neuf descendants de al-Hussayn sont les purifiés et les infaillibles” [al-Juwayni, *Fara'id al-Simtayn*, (Beirut, 1978), page 160. La grandeur de al-Juwayni en tant que spécialiste de hadith a été attestée par al-Dhahabi dans *Tadhkirat al-Huffaz*, volume 4, page 298, et aussi par Ibn Hajar al-'Asqalani dans *al-Durar al-Kaminah*, volume 1, page 67]
- ❑ “Je suis le chef des Prophètes et 'Ali ibn Abi Talib est le chef des successeurs, et après moi mes successeurs seront 12, le premier étant 'Ali ibn Abi Talib et le dernier étant al-Mahdi”. [al-Juwayni, *Fara'id al-Simtayn*, page 160]
- ❑ “Al-Mahdi est l'un d'entre nous, les Ahl-el-Beit” et “al-Mahdi sera de ma famille, de la descendance de Fatima” [Ibn Majah, *al-Sunan*, volume 2, page 519, numéros 4085-6; Abu Dawud, *al-Sunan*, volume 2, page 207]

Qu'en est-il des épouses du Prophète (s)?

Le verset de la purification « Allah veut seulement éloigner de vous la souillure... » a été révélé au Prophète (se) dans la maison de son épouse Umm Salama (qu'Allah soit content d'elle); le Prophète a appelé al-Hassan, al-Hussayn, Fatima et 'Ali, et il les a réunis ensemble et les a couverts avec sa couverture ... Il a ensuite dit : « **O Allah ! Ce sont mes Ahl-el-Beit ! Eloigne donc d'eux la souillure et purifie-les totalement. Umm Salama a dit, « O Messenger d'Allah ! Suis-je aussi avec vous? » Le Prophète a répondu, « Tu vas bien où tu es; et tu es vertueuse. »**

- ❑ al-Tirmidhi, *al-Sahih*, volume 5, pages 351 et 663
- ❑ al-Hakim al-Naysaburi, *al-Mustadrak 'ala al-Sahihayn*, volume 2, page 416. Il indique que ce *hadith* est *sahih* selon les critères d'al-Bukhari
- ❑ al-Suyuti, *al-Durr al-Manthur*, volume 5, page 197

Le début du verset 33:33 et les affirmations qui suivent sont adressés aux épouses du Prophète (s) comme cela est évident à cause des pronoms féminins utilisés. Cependant, dans le verset de purification, le genre change au masculin ou au genre mixte.

Pour plus de renseignement au sujet de l'Islam, visitez:

<http://al-islam.org/faq/>

O vous, les Ahl-el-Beit! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, et vous purifier totalement
[Verset de la Purification, Coran 33:33]

Les compagnons du Prophète Muhammad (s) lui ont demandé:
« Comment devons-nous invoquer la bénédiction sur vous? » ...

Il a dit:

« Dites: “O Allah ! Prie sur Muhammad et sur les Aalé Muhammad, comme Tu as prié sur Ibrâhîm et sur les Aalé Ibrâhîm ; et bénis Muhammad et les Aalé Muhammad comme Tu as béni Ibrâhîm et les Aalé Ibrâhîm ; en effet, Tu es Digne de Louanges et de Gloire.” »

[*Sahih al-Bukhari*, volume 4, book 55, numéro 589]

Pourquoi suivre la Famille du Prophète (s) ?

Les Shias croient que le Prophète Muhammad (s) a légué 2 choses : le Coran et les Ahl-el-Beit (des membres spécifiques de sa famille). Les Ahl-el-Beit sont la source de la *Sunnah* authentique du Prophète (s). Ce n'est qu'en tirant enseignement de ses **deux** sources qu'un Musulman peut atteindre la Vraie direction.

L'Héritage du Prophète Mohammad

« Je suis sur le point d'être rappelé [par Allah] et de répondre [à ce rappel]. Je vous laisse les Thaḡalayn, ou les Khalifatayn [les deux Successeurs] : le Livre d'Allah et ma Famille, les Gens de ma Maison. Tant que vous vous y attacherez, vous ne serez jamais égarés. Car ils ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils viennent vers moi auprès du Bassin. »

Ce *hadith* authentique du Prophète Muhammad (s) est narré par plus de 30 compagnons et relaté par un grand nombre de savants Sunnites. Quelques sources de ce *hadith* fameux comprennent :

- ❑ al-Hakim al-Naysaburi, *al-Mustadrak `ala al-Sahihayn* (Beirut), volume 3, pages 109-110, 148, et 533). Il affirme explicitement que cette tradition est *sahih* selon les critères d'al-Bukhari et Muslim; al-Dhahabi a confirmé ce jugement.
- ❑ Muslim, *al-Sahih*, (traduction en anglais), livre 031, numéros 5920-3
- ❑ al-Tirmidhi, *al-Sahih*, volume 5, pages 621-2, numéros 3786 et 3788; volume 2, page 219
- ❑ al-Nasa'i, *Khasa'is 'Ali ibn Abi Talib*, *hadith* numéro 79
- ❑ Ahmad b. Hanbal, *al-Musnad*, volume 3, pages 14, 17, 26; volume 3, pages 26, 59; volume 4, page 371; volume 5, pages 181-2, 189-190
- ❑ Ibn al-'Athir, *Jami` al-'usul*, volume 1, page 277
- ❑ Ibn Kathir, *al-Bidayah wa al-nihayah*, volume 5, page 209. Il cite al-Dhahabi et déclare que ce *hadith* est *sahih*.
- ❑ Ibn Kathir, *Tafsir al-Qur'an al-'Azim*, volume 6, page 199
- ❑ Nasir al-Din al-Albani, *Silsilat al-Ahadith al-Sahihah* (Kuwait: al-Dar al-Salafiyya), volume 4, pages 355-8. Il donne une liste de plusieurs chaînes de narration qu'il considère comme étant fiable.

Il existe un si grand nombre de *hadith* à ce sujet qu'il n'est pas possible de les répertorier tous ici.

Le Prophète n'a-t-il pas dit « Je laisse derrière le livre de Dieu et ma Sunnah » ?

On croit souvent à tort à ce *hadith*. Le fait est qu'il n'y a aucune base fiable pour cette déclaration attribuée au Prophète. **Ce *hadith* est complètement absent des six livres *Sihah!*** La version dans *Muwatta'* de Malik, dans *Sirat Rasul Allah* de Ibn Hisham, et d'après lui dans *Ta'rikh* de al-Tabari, **ont tous comme défaut des chaînes de narration incomplètes** avec plusieurs liens manquant dans la chaîne! D'autres versions contenant une chaîne de narration (*isnad*) complète, dont il n'y a que très peu – contiennent tous des narrateurs qui sont unanimement considérés comme étant hautement douteux par les éminents experts Sunnites de *rijal*. Ceux qui sont intéressés, peuvent eux-mêmes rechercher et confirmer ces faits remarquables en se référant aux livres concernés.

Il est clair qu'on ne suggère pas de négliger la Sunnah du Prophète (s). Comme mentionné plus haut, le Prophète (s) souhaitait que les Musulmans se réfèrent à son Ahl-el-Beit comme une source fiable, pure et infaillible de sa *Sunnah*.

Qu'y a-t-il de si spécial à propos de la Famille du Prophète (s) ?

Lorsque le verset « Dis : « *Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les Proches* » (42:23) fut révélé, les Musulmans ont demandé au Prophète: « Qui sont les proches dont l'amour nous est obligatoire ? ». **Il a répondu « Ali, Fatima, et leur deux fils.**

- ❑ al-Hakim al-Naysaburi, *al-Mustadrak `ala al-Sahihayn*, volume 2, page 444
- ❑ al-Qastallani, *Irshad al-Sari Sharh Sahih al-Bukhari*, volume 7, page 331
- ❑ al-Suyuti, *al-Durr al-Manthur*, volume 6, pages 6-7
- ❑ al-Alusi al-Baghdadi, *Ruh al-Ma'ani*, volume 25, pages 31-2

La position élevée des Ahl-el-Beit en véracité et en vertu fut de plus confirmé par le Coran pendant la dispute avec les Chrétiens de Najran. Lorsque le verset suivant fut révélé : « *Si quelqu'un te contredit après ce que tu as reçu en fait de Science, dis : « Venez ! Appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes: nous ferons alors une exécution réciproque en appelant la Malédiction d'Allah sur les menteurs » » (3:61), le Prophète appela 'Ali, Fatima, al-Hassan and al-Hussayn et dit: 'O Allah, ceux-ci sont ma famille (Ahlī)'*.

- ❑ Muslim, *al-Sahih*, (traduction en anglais), livre 031, numéro 5915
- ❑ al-Hakim al-Naysaburi, *al-Mustadrak `ala al-Sahihayn*, volume 3, page 150. Il indique que ceci est *sahih* selon les critères d'al-Bukhari et Muslim
- ❑ Ibn Hajar al-'Asqalani, *Fath al-Bari Sharh Sahih al-Bukhari*, volume 7, page 60
- ❑ al-Tirmidhi, *al-Sahih*, kitab al-manāqib, volume 5, page 596
- ❑ Ahmad b. Hanbal, *al-Musnad*, volume 1, page 185
- ❑ al-Suyuti, *History of Khalifas Who Took The Right Way*, (London, 1995), page 176

Ne suffit-il pas de montrer son respect envers les Ahl-el-Beit ?

Suffit-il de montrer son respect envers le Coran? Il est évident que les Musulmans n'ont d'autre choix que de suivre le Coran comme source divine d'orientation dans toutes leurs affaires. Le Prophète a laissé deux choses en héritage aux Musulmans, et il a promis que ces deux ne se sépareront pas jusqu'au Jour de Jugement. **En jumelant les Ahl-el-Beit avec le Coran, le Prophète (s) nous a enseigné de non seulement les respecter mais aussi d'en tirer des explications concernant la doctrine, les pratiques, les *hadiths* et les *tafsirs* islamiques.**

«Les Gens de ma Maison sont auprès de vous comme le Bateau de Nûh : celui qui est monté a été sauvé, et celui qui l'a manqué s'est noyé » al-Hakim al-Naysaburi, *al-Mustadrak `ala al-Sahihayn*, volume 3, p. 151 et volume 2, page 343. Il indique que ce *hadith* est *sahih* selon les critères de Muslim.

- ❑ al-Suyuti, *al-Durr al-Manthur*, volume 1, pages 71-72
- ❑ Ibn Hajar al-Makki, *al-Sawa'iq al-Muhriqa*, page 140. Il indique que ce *Hadith* nous est parvenu à travers plusieurs chaînes de narration qui se fortifient les unes aux autres.